



République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260321-DELIB_2026_026-DE



Délibération N° 2026-026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 21 mars 2026

Conseillers en exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

Objet : Proposition d'élus de Toury pour la gouvernance du SICTOM de la Région d'Auneau

Le samedi 21 mars 2026 à 10 heures 00, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire de Toury, le mardi 17 mars 2026, s'est réuni sous la présidence Monsieur Roland SCHACH, maire de Toury, en salle polyvalente de Toury.

PRESENTS : M. Roland SCHACH, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Christine ANFRIE, M. Thierry FLEUREAU, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Olivia GEOFFROY, M. Robert FORTIN, Mme Angélique DUPRÉ, M. Frédéric BERTEAU, Mme Sandrine CHAMBOLLE, M. Arnaud LANGLOIS, Mme Virginie GUILLOTTE, M. Sylvain RÉMY, Mme Sheridan GOUWARD, M. Gaëtan TOULGOAT, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Laurent LECLERCQ, Mme Delphine BRETON, M. Bruno GUITTARD, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mohsine IALLOUCHEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) : Sans objet

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : sans objet

SECRETAIRE DE SEANCE : Sheridan GOUWARD

Le Conseil municipal,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, sollicitant la candidature d'élus pour pouvoir procéder à leur niveau, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SICTOM de la Région d'Auneau,

Considérant que pour Toury, il est nécessaire de nommer un élu titulaire et un élu suppléant,

Considérant les candidatures suivantes :

- M. Antoine BOCQUÉHO (titulaire)
- M. Bruno GUITTARD (titulaire)
- M. Arnaud LANGLOIS (suppléant)
- M. Gaëtan TULGOAT (suppléant)

Considérant les résultats suivants :

Le vote s'est déroulé à mains levées et a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 23,
- Nombre d'abstention : 1
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

- M. Antoine BOCQUÉHO (titulaire) – 22 voix
- M. Bruno GUITTARD (titulaire) – 22 voix
- M. Arnaud LANGLOIS (suppléant) – 22 voix
- M. Gaëtan TULGOAT (suppléant) – 22 voix

Après avoir entendu, en séance, le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROCLAME** les résultats suivants :
 - M. Antoine BOCQUÉHO (titulaire) – 22 voix
 - M. Bruno GUITTARD (titulaire) – 22 voix
 - M. Arnaud LANGLOIS (suppléant) – 22 voix
 - M. Gaëtan TULGOAT (suppléant) – 22 voix

- **NOMME**
 - M. Antoine BOCQUÉHO (titulaire) – 22 voix
 - M. Bruno GUITTARD (titulaire) – 22 voix
 - M. Arnaud LANGLOIS (suppléant) – 22 voix
 - M. Gaëtan TULGOAT (suppléant) – 22 voix

conseillers municipaux, pour la prochaine élection, au niveau de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, pour pourvoir le poste de délégué titulaire ou de délégué suppléant au SICTOM de la Région d'Auneau,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches et à signer tous documents et actes, s'inscrivant dans la présente délibération.

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Roland SCHACH



La Secrétaire de Séance,

Sheridane GOUWARD

Acte rendu exécutoire

- Affiché le : 25 10 2026
- Transmis au représentant de l'Etat le : 25 10 2026

Le Maire,

Roland SCHACH

